

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de Clef-Vallée-d'Eure (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section ZE n°53 pour une contenance de 15 050 m ² sise rue Roger Lefebvre à Ecardenville-sur-Eure.
POS/PLU :	Zone U du PLUi : zone urbaine
PROJET :	Acquisition d'une parcelle de terrain pour un projet d'urbanisme type écoquartier avec aménagements de qualité. Ce projet permettra également l'intégration d'une « résidence autonomie » pour personnes âgées non dépendantes ou « foyer logement ».
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	3 février 2022 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	SAFER de Normandie
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	Compte n°924 677 – OPE2022006 – 27 - CLEF VALLEE D'EURE RUE ROGER LEFEBVRE Enveloppe projet : 68 292 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 24/02/2022

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPEINTRE

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **youSign**

25 FEV. 2022